

Detinment

ATE H^e 105 in.

ATE
Z
mors. 1972
CHELLE
m. per. 1

CITY
ARC
16005
16005
16005
16005

INTRE d'OEINRE GROUPE des ARC

a. Tail: 1.00

D. MILLER
A. CHENAI

dess. A.C.

Les entrepreneurs devront vérifier l'alignement des cotes et s'assurer d'une concordance dans les différents plans au commencement d'exécution. Toute mesure ne devra être prise à l'échelle métrique sur les plans. En cas d'erreurs, d'insuffisances ou de manque de cotes l'entrepreneur devra se référer au SERVICE PROMOTION qui lui-même les mises au point et les rectifications nécessaires.

MODIFICATION

